



## PERMANENCES DES ÉLUS

**Robert BODIGUEL**, Maire : *samedi de 9h à 10h et sur rdv.*

**Alain LE ROUX**, Adjoint Affaires scolaires, Enfance - Jeunesse, Petite enfance, Associations : *samedi de 11h à 12h.*

**Joseline JEZEQUEL**, Adjointe Personnel administratif et enfance et Finances *sur rdv.*

**Gérard POULIQUEN**, Adjoint Voirie - Bâtiments, Personnel des services techniques : *vendredi de 11h à 12h.*

**Madeleine NICOL**, Adjointe Affaires sociales - CCAS : *mardi de 10h à 11h /sur rdv 06 86 46 68 52*

**Jean-Michel CROGUENNEC**, Adjoint communication, patrimoine, chemins de randonnées, *sur rdv.*

## ETAT-CIVIL

### NAISSANCES:

22/10/2019 : Enaël STEPHAN au foyer de Thomas STEPHAN et Marie DENIS domiciliés à GUICLAN, 10 lieu-dit Kerdeland.

25/10/2019 : Timothé LE JEAN DUBOS au foyer de Christophe LE JEAN et Gaëlle DUBOS domiciliés à GUICLAN, 2 rue de l'eau vive.

### DÉCÈS:

07/11/2019: Huguette OLIVRE, mère au foyer, 63 ans, domiciliée à Guiclan, 8 rue de St Thégonnec, veuve de Jean-Paul PRADAT, est décédée à Brest.

## INFORMATIONS MUNICIPALES

### RECENSEMENT CITOYEN

Tout Français doit spontanément se faire recenser auprès de sa mairie. Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics.

Les modalités pour se faire recenser dépendent de l'âge : si le jeune est mineur, il peut faire la démarche seul ou se faire représenter par l'un de ses parents ; si le jeune est majeur, il doit faire la démarche seul.

La démarche s'effectue en se rendant à la mairie du domicile, Il faudra fournir les documents suivants :

- une pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport, par exemple)
- un livret de famille à jour

Il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.

**Les jeunes Français de naissance doivent se faire recenser entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de l'anniversaire.** Les jeunes devenus Français entre 16 et 25 ans doivent se faire recenser dans le mois qui suit la date d'acquisition de la nationalité française.

Si les délais ont été dépassés, il est toutefois possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement. Cette attestation est notamment nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics (dont le permis de conduire) avant l'âge de 25 ans.

**La mairie ne délivre pas de duplicata.** Cette attestation doit donc être conservée soigneusement.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (ex - JAPD). Après le recensement, il est donc nécessaire d'informer les autorités militaires de tout changement de situation (changement de domicile ou changement de situation familiale ou professionnelle).

Le recensement permet également l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans, ainsi que son invitation éventuelle à une cérémonie de citoyenneté.

Si le jeune est atteint d'un handicap, et qu'il souhaite être dispensé de la journée défense et citoyenneté, il peut présenter dès le recensement sa carte d'invalidité.

**En cas d'absence de recensement dans les délais, l'irrégularité est sanctionnée par le fait :**

- **de ne pas pouvoir participer à la journée défense et citoyenneté,**
- **de ne pas être inscrit sur les listes électorales dès 18 ans,**
- **de ne pouvoir passer aucun concours ou examen d'État (bac ou permis de conduire par exemple) avant l'âge de 25 ans.**

### INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Pour pouvoir voter lors des élections municipales qui se dérouleront les 15 et 22 mars 2020, les citoyens français et les ressortissants de l'Union Européenne résidant en France, non inscrits, ont la possibilité de s'inscrire jusqu'au **7 février 2020**.

Tout changement d'adresse sur la commune, d'état-civil, doit également être signalé en mairie avant le 7 février 2020. Sans une démarche de l'électeur, aucune modification ne peut être effectuée. Une bonne distribution des propagandes des candidats et des cartes d'électeurs en dépend.

Inscription en Mairie, documents à fournir :

- Carte d'identité française valide ou périmée depuis moins de 5 ans (au jour du dépôt de votre demande)
- Passeport français valide ou périmé depuis moins de 5 ans (au jour du dépôt de votre demande)
- un justificatif : **de moins de 3 mois**, à votre nom et mentionnant l'adresse de votre domicile sur la commune.

Il est aussi possible de s'inscrire via le site internet « [service-public.fr](http://service-public.fr) »

**RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)**

Relais petite Enfance 5 rue des Capucins  
29400 LANDIVISIAU  
02.98.24.97.15 - rpe.paysdelandi@gmail.com



**LES HORAIRES**

Pour rappel, voici les horaires d'ouverture du Relais à Landivisiau:

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
9h/12h30 13h/18h	9h/12h30 13h/18h	9h/12h30 13h/18h	9h/12h30 13h/19h45	9h/17h

Les permanences administratives en itinérance se font désormais  
SUR RENDEZ-VOUS, à la demande du public.

**Temps d'éveil à GUICLAN, le 20 décembre, ancienne école publique, à 10h15.**

**HALTE GARDERIE ITINÉRANTE : 1000 PATTES**

Accueil des enfants de 3 mois à 6 ans du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

Plusieurs lieux d'accueil	
<b>PLOUNEVENTER</b> Espace An Heol Lundi	<b>ST VOUGAY</b> Ecole publique Mercredi
<b>PLOUVORN</b> Pôle enfance Mardi et vendredi	<b>BODILIS- PLOUGOURVEST</b> Pôle enfance Jeudi
<b>GUIMILIAU</b> Maison des associations Mercredi et jeudi	Renseignements au 06 64 22 28 14 Mail : hg.ccpl@gmail.com

**CLSH : LES GRIMOYS**

Accueil des enfants de 3 à 12 ans les mercredis et pendant les vacances scolaires.  
Inscriptions en ligne sur le portail famille, ou sur bulletin papier disponible sur le site [guiclan.fr](http://guiclan.fr) et à l'accueil de la mairie.



**Pour les mercredis :** inscription une semaine à l'avance.  
Permanences de la directrice : les lundi et mardi de 9h à 11h45. Tél. : 02 98 79 48 96  
Les programmes sont en ligne sur [guiclan.fr](http://guiclan.fr), vous les trouverez aussi à l'accueil de la mairie.

**ANIMATION JEUNESSE (8 - 17 ANS)**

Accueil des enfants pendant les vacances scolaires.(2 groupes 8/11ans et collégiens).  
Dès leur élaboration les programmes sont disponibles sur [guiclan.fr](http://guiclan.fr), vous y trouverez aussi toutes les informations concernant les temps forts proposés au cours de l'année. Renseignements auprès de Carole au 06.77.75.81.17



**RESTAURANT SCOLAIRE**

Inscriptions occasionnelles avant le **mardi midi** pour la semaine suivante, sur le portail famille ou sur le formulaire papier à déposer en mairie. Passé ce délai, l'inscription est possible mais le repas sera facturé 5.19 € .  
Les menus sont disponibles sur [guiclan.fr](http://guiclan.fr)

**LES SERVICES PETITE ENFANCE**



• **Le Relais Petite Enfance (RPE)**

Le RPE s'adresse aux assistant(e)s maternel(le)s, candidat (e)s à l'agrément, gardes à domicile, parents et futurs parents, grands-parents... Il propose une écoute, un accompagnement, des informations, des conseils, des échanges, des animations (temps d'éveil, espaces jeux, sorties, spectacles, soirées à thème...). Le RPE se déplace sur l'ensemble des communes du territoire.

**5, rue des Capucins à Landivisiau - Tel : 02.98.24.97.15**  
**Mail : rpe.paysdelandi@gmail.com**

• **La Halte-garderie itinérante « 1000 Pattes »**

La Halte-garderie itinérante est un service de garde occasionnelle, un lieu agréé pour les enfants de 3 mois à 6 ans, utilisé par les parents mais aussi par les assistantes maternelles. Vous pouvez la solliciter pour la garde d'un enfant sur la semaine, mais aussi en complément les mercredis et les vacances scolaires. Tous les habitants de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau (CCPL) peuvent bénéficier de la Halte-garderie quelle que soit leur commune de résidence.

La structure accueille les enfants dans de nouveaux locaux adaptés et aménagés pour le bien-être des enfants (voir encadré ci-contre)

La Halte-garderie accueille les enfants de 8h30 à 17h30, selon vos besoins.

Les enfants sont accueillis à la demi-heure, à l'heure, à la demi-journée ou à la journée.

**Tel : 06.64.22.28.14 Mail : hg.ccpl@gmail.com**

• **Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)**

C'est un lieu pour tous les enfants de la naissance à 6 ans, accompagnés d'un membre de la famille : parents, grands-parents, futurs parents, familles d'accueil. Dans un cadre convivial, propice au plaisir et à la découverte, une équipe de professionnels proposera un espace de jeu libre et d'échanges.

Une fois par mois de 10h à 12h :

- ▶ Guimiliau le vendredi : à la Maison des Associations
- ▶ Plouvorn le samedi : au Pôle Enfance

**Tel : 02.98.68.42.41**

**ANIMATION BIBLIOTHÈQUE**

**Lecture de Contes de Noël**

**Au Triskell**

**Vendredi 27 Décembre 2019**

De 17h à 18h: pour les enfants de moins de 6 ans  
De 18h à 19h: pour les enfants de 6 à 12 ans

**Gratuit, ouvert à tous**

**Venez nombreux**

**Organisé par les bénévoles de la bibliothèque de Guiclan**



1	PERON JP et MC	1 imp. Anne de Bretagne	Maison individuelle
2	PERON JP et MC	3 imp. Anne de Bretagne	Maison individuelle
3	PERON JP et MC	5 imp. Anne de Bretagne	Maison individuelle
4	SIMON Mélanie	4 imp. Anne de Bretagne	Maison individuelle
5	LE REST JM	3 imp. De Bel air	Véranda + carport
6	NAYAGOM JF et G	19 rue du Styvell	Maison individuelle
7	LE BELLEGUIC Y	3 imp. des hortensias	Cabanon + carport
8	TINART J et M	11 rue de l'eau vive	Maison individuelle
9	DIVERRES V	11 rue des magnolias	garage
10	EARL de Kerlaviou	11 LD Kerlaviou	Unité de micro méthanisation
11	SCI CLOAREC	12 rte de Guimiliau Kermat	Rénovation maison

12	SAS Armorine	ZA de Kermat	Entrepôt+ bureau
13	Le BAQUER Y et JOURDREN E	201 rue de Kermat	Maison Individuelle
14	EARL CREFF	8 LD Kerbriant	Hangar à matériel
15	CORRE C	4 LD Mesprigent	Extension habitation
16	EARL des 2 voies	12 LD Kerbriant	Extension stabulation
17	LAURENT S et LE TRAON C	21 rue du Styvell	Maison Individuelle
18	MOGUEROU Denis	1LD Radennec	Maison Individuelle
19	LE GALL X et MN	6 rte de Guimiliau Kermat	Extension habitation
20	KERMOAL V et BLOCH S	Fagot	Extension habitation
21	HELLO M et COURTE M	2 rue des châtaigniers	Maison Individuelle
22	VIGOUROUX B et M	12 impasse de Kerourien	Maison Individuelle

ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

**EFSE**  
ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG  
*De donner avec patients*

TOUT LE MONDE PEUT AVOIR BESOIN D'AIDE... EN DÉCEMBRE AUSSI, DONNEZ VOTRE SANG !

# Don de sang

## GUICLAN

### SALLE LE TRISKELL

**Lundi 30 décembre**  
**8h30 - 12h30**

Avec la participation de l'association pour le don de sang bénévole

0 800 109 900

**EFSE**  
ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG  
*De donner avec patients*

## EN 1 HEURE, VOUS POUVEZ SAUVER 3 VIES !

**1 HEURE**, c'est le temps qu'il faut pour un don de sang !

- 1 Accueil
- 2 Entretien préalable au don
- 3 Prélèvement 7 à 10 min.
- 4 Pause A+

**3**, c'est le nombre de **VIES SAUVÉES** avec 1 don de sang.

- Hémorragies, accouchements difficiles. **Globules rouges**
- Leucémies, lymphomes. **Plaquettes**
- Maladies cardiovasculaires. **Plasma**

**Pour se présenter à un don de sang, il faut :**

- Se sentir en bonne santé
- Être âgé(e) de 18 à 70 ans (ou 65 ans pour les dons de plasma/plaquettes)
- Peser au moins 50 kg (ou au moins 55 kg pour un don de plasma/plaquettes)
- Être muni(e) d'une pièce d'identité

**Pensez aussi à vérifier les éventuelles contre-indications avant de vous déplacer !**

Tatouage récent, voyage, fièvre, dentiste... Faites le test en ligne sur [dondesang.efs.sante.fr](http://dondesang.efs.sante.fr) rubrique « Puis-je donner ? » ou sur l'appli **Don de sang**.

**COLLECTE DES DÉCHETS**



En raison des fériés du Mercredi 25 Décembre et 1<sup>er</sup> Janvier, les quartiers de Guiclan habituellement collectés le mercredi seront collectés :

- ▶ En ordures ménagères **le Mardi 24 Décembre**
- ▶ En recyclables **le Mardi 31 Décembre.**

Les conteneurs devront être présentés la veille au soir.

**CONTENEUR JAUNE**

Pour les familles qui n'ont pas encore récupéré leur conteneur jaune, il est possible de se le procurer à l'atelier communal, quelque soit le jour, à 13h30 . Il est conseillé de se présenter 5 mn avant l'heure.

**Permanences service Habitat : réception du public**

Information et assistance pour les subventions en faveur de l'amélioration de l'habitat



Le service Habitat répond à vos questions :

- par téléphone au 02 98 68 42 41
- par mail à l'adresse [d.dumesnil@pays-de-landivisiau.com](mailto:d.dumesnil@pays-de-landivisiau.com)
- lors de permanences au siège de la Communauté de Communes zone de Kerven à Landivisiau

↳ du lundi au jeudi : de 9h à 12h sans rendez-vous  
de 14h à 17h sur rendez-vous

**Pas de permanence semaine 52**

↳ le vendredi : sur rendez-vous

Pour les propriétaires occupants, se munir du dernier avis d'imposition sur le revenu

**Permanence HEOL (3ème jeudi)**

Conseil technique sur les économies d'énergie  
<http://www.heol-energies.org>

3ème jeudi matin

HEOL vous informe :



- lors de permanences au siège de la Communauté de Communes zone de Kerven à Landivisiau : le **jeudi 19 décembre 2019 de 9h à 12h sans rendez-vous**
- par téléphone au 02 98 15 18 08
- à l'agence au 38 rue du Mur à Morlaix

Se munir de ses factures d'énergie, plans et devis, pour un conseil personnalisé.

**Permanences ADIL (1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredis)**

Réponse aux questions juridiques, financières et fiscales dans le domaine du logement  
<https://www.adil29.org>

1<sup>er</sup> & 3<sup>ème</sup> mercredis après-midi

Un conseiller-juriste de l'ADIL vous reçoit :



- lors de permanences au siège de la Communauté de Communes zone de Kerven à Landivisiau  
**les mercredis 04 et 18 décembre 2019 de 14h à 17h**  
(sur rdv pour un projet d'accession à la propriété : 02 98 46 37 38)
- par téléphone au 02 98 46 37 38 (fermé au public le jeudi matin)
- aux agences de Brest (14 bd Gambetta) et Quimper (23 rue J. Jaurès)

Le cas échéant se munir des documents nécessaires (bail de location...)

**ANIMAUX EN DIVAGATION**

Il est signalé en mairie de plus en plus de chiens et chats errants dans la commune. Afin d'éviter les nuisances, dégradations ou incidents qu'ils pourraient provoquer, la mairie alerte les propriétaires sur leurs responsabilités et rappelle que les animaux doivent rester sous le contrôle direct de leur maître et à proximité de lui. Conformément à la réglementation en vigueur, tout animal en état de divagation sera placé en fourrière sur intervention du maire et les frais de garde mis à la charge du propriétaire, nonobstant l'amende à laquelle il s'expose.

**Règlement de la fourrière communautaire située sur le site de la déchèterie de Bodilis (0298689999) :**

Sont admis, les chiens et chats en divagation portés à la fourrière par les agents habilités.

Si l'animal n'est pas identifié, le délai de garde est de huit jours pleins ouvrés. Pour les animaux identifiés, le Fichier National Canin est consulté. Les maîtres peuvent récupérer les chiens et chats aux heures ouvrables de la déchèterie, après paiement des frais de fourrière. Pour les animaux non adoptables, l'animal sera euthanasié. Si l'animal est déclaré adoptable l'adoption se fera par une association reconnue pour la protection animale.

**BIENVENUE DANS MA MAISON PRESQUE ZÉRO DÉCHET LES 8 ET 9 FÉVRIER 2020**

Vous connaissez « Bienvenue dans mon jardin » ? Découvrez et participez à « **Bienvenue dans ma maison presque zéro déchet** » !

Vous allez faire vos courses avec vos sacs en tissus et vos bocaux ? Vous limitez les emballages ? Vous fabriquez vos produits ménagers ou vos cosmétiques ? Votre salle de bain s'est quelque peu transformée : savon et shampoing solide, brosse à dent en bambou, oriculi, ...

**Que vous soyez débutant ou plus avancé dans la démarche**, votre expérience peut profiter à d'autres qui hésitent encore à se lancer ! Le service environnement de la CCPL, recherche des familles témoins (presque) zéro déchet qui acceptent si elles le souhaitent d'ouvrir les portes de leur maison afin de partager leurs trucs et astuces et pourquoi pas de montrer une de leur recette en atelier ... Pour essayer les bonnes pratiques, le mieux est encore de les montrer !

Ce week-end sera l'occasion de **donner la parole aux habitants de notre territoire, aux acteurs du quotidien pour promouvoir le zéro déchet** mais surtout de **montrer qu'il est à la portée de tous** par de simple geste. Et comme toujours, il faut y aller étape par étape ! Cela permettra également de faire des rencontres entre des personnes engagées et d'autres qui veulent se lancer.

Partagez l'info avec vos amis, votre famille et vos connaissances (presque) zéro déchet !

Ces initiatives seront bien sûr accompagnées par le service Environnement qui rencontrera au préalable les familles intéressées.

Les inscriptions sont ouvertes dès à présent ! Pour vous inscrire ou pour plus de renseignements, contactez, Laetitia – ambassadrice du tri : 02.98.68.42.41 ou [I.marc@pays-de-landivisiau.com](mailto:marc@pays-de-landivisiau.com)

**NOS PARENTS, ÇA VA DÉJÀ MIEUX QUAND ON EN PARLE!**

Dispositif départemental de **soutien psychologique** aux familles face au vieillissement et au handicap

- **Permanence téléphonique**  
Le jeudi de 9h à 12h et de 16h30 à 18h30.
- **Entretiens individuels et familiaux**  
À Brest, Morlaix, Quimper, Le Faou, Landivisiau...  
Sur rendez-vous.
- **Groupes de parole, conférences débats, accompagnement des professionnels et des bénévoles**  
En tout point du département et au-delà.

**parent'âge**  
Un service de l'association Parentel  
02 98 43 25 26

Logos: ars, Carsat, Morlaix, Villes de Brest, cnsa, Mairie de Landivisiau, Mairie de Morlaix, Mairie de Quimper.



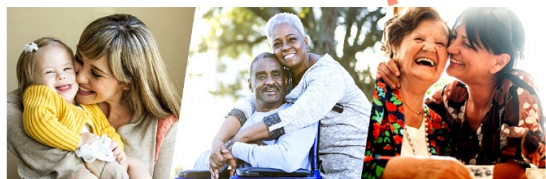
## À GUICLAN EN DÉCEMBRE

6, 7 et 8	Canton	Taulé	Téléthon
Dimanche 8	Comité d'animation	Triskell	Vide-grenier
Dimanche 8	APE Jules Verne	Salle de motricité	Vente de sapins
Vendredi 27	Bibliothèque	Scène du Triskell	Lecture de contes
Lundi 30	EFS	Triskell	Don du sang
Samedi 11 janvier 2020	Municipalité	Triskell	Cérémonie des vœux

## CCAS

### COLLECTE DE DENRÉES NON PÉRISSABLES

Tous les ans au mois de novembre le C.C.A.S. de Guiclan fait appel à votre générosité : un carton sera mis à votre disposition dans le hall de la mairie pour recueillir vos dons (de préférence des conserves, des pâtes, du riz...) . Merci pour votre générosité.



### L'ASSOCIATION DES AIDANTS FAMILIAUX DU FINISTÈRE



Organise



le Samedi 14 décembre 2019

De 10h00 à 12h00

au Domaine de la Porte Neuve  
à Riec-sur-Bélon

Un groupe de parole  
animé par Valentine DANIC  
psychologue



ATTENTION: limité à 8 personnes  
Inscriptions au 06.68.42.95.80 ou  
par mail  
[aaff.secretariat@gmail.com](mailto:aaff.secretariat@gmail.com)  
Avant le 12 décembre 2019



# Anim' Noël

8 Décembre 2019

10h30-13h

Venez partager un peu de l'ambiance de Noël avec l'APE!

Vente de sapins  
Stand photo-booth et photo avec le père Noël  
Maquillage / Promenade en calèche  
Pêche à la ligne et Devine chaussettes  
Stand gâteaux et gourmandises de Noël / Buvette  
Exposition du concours de dessin



Ecole Jules Verne  
(Salle de motricité)

# GUICLAN

Dimanche 8

DECEMBRE

## VIDE GRENIER

AU TRISKELL  
(salle chauffée)

De 9h à 17h  
Entrée 1,50€

Organisation : Comité  
d'Animation

## COMMERÇANTS



**A l'occasion des fêtes de fin d'année  
le salon sera ouvert  
les mardis 24 et 31 décembre.**  
Morgane et Gwen vous souhaitent  
de bonnes fêtes de fin d'année.  
Le salon sera fermé pour congés du jeudi 2 janvier  
au mercredi 15 janvier.  
**Réouverture le jeudi 16 janvier 2020.**

## INFORMATION MSA D'ARMORIQUE

### LA VACCINATION ANTIGRIPPALE DEVIENT PLUS SIMPLE

L'hiver approche à grands pas...la grippe aussi ! Et face à elle, nous ne sommes pas tous égaux. Si pour la majorité des personnes touchées, elle reste une infection harassante, pour une partie de la population dite "à risque", elle peut entraîner des complications graves voire des décès. C'est le cas notamment pour les personnes âgées de 65 ans et plus, les femmes enceintes (quel que soit leur trimestre de grossesse), **les personnes souffrant d'obésité, les personnes atteintes de maladies chroniques, l'entourage des nourrissons âgés de moins de 6 mois qui présentent des facteurs de risque.** La MSA d'Armorique rappelle donc que, pour ces personnes, la vaccination est particulièrement conseillée. De plus, les personnes majeures pour lesquelles la vaccination est particulièrement recommandée, peuvent désormais retirer leur vaccin directement à la pharmacie, sur simple présentation de leur bon de prise en charge adressé par la MSA. Ils se rendent ensuite auprès du professionnel de santé de leur choix (médecin traitant, sage-femme, infirmier(e), pharmacien volontaire) pour se faire vacciner.

Pour une protection efficace, **le vaccin doit être fait avant la période d'épidémie.** Il faut en effet compter 15 jours entre le moment de la vaccination et le moment où l'on est protégé contre la grippe.



## SERVICES DE SANTÉ



### Pharmacie de Guiclan

Nicolas BONNET 1 rue du stade 29410 GUICLAN

PHARMACIE  
Bonnet

### Horaires d'ouverture :

Lundi au vendredi : 8h45-12h30 et 14h00-19h15 - Samedi : 9h - 12h00

Contacts : Tel. 02.98.24.06.94 - Fax. 09.74.71.88.35 -

[pharmaciebonnet@guiclan.com](mailto:pharmaciebonnet@guiclan.com)



### Cabinet Kinésithérapeute/ Ostéopathe

M. Lionel ARZUR, kinésithérapeute - 12 place de l'église 29410 GUICLAN

Rendez-vous au 06.59.85.91.94

**MAISON MÉDICALE :** 4 rue du stade 29410 GUICLAN

### ► Médecins généralistes Dr Tiphaine GARDIER -

Dr Gaëlle DESFRANCOIS

**Rendez-vous :** par internet ou par téléphone au 02.98.19.26.06

Samedi matin sans rendez-vous de 9h00 à 12h00

### ► Cabinet infirmier PORZIER - MARTIUS - KERRIOU

Rendez-vous par téléphone : 02.98.79.65.34 ou 06.81.04.29.48

### ► Ostéopathe Elise LE ROUX, Ostéopathe DO, consulte sur rendez-vous

Prise en charge des adultes, enfants et nourrissons.

Rendez-vous et renseignements par téléphone au 06.01.82.55.25

### ► Psychomotriciennes

Lucie MENANT, psychomotricienne DE : rdv et renseignements au 06.45.89.87.01

Clémence GUEGUEN, psychomotricienne DE : rdv et renseignements au

06.75.49.77.97

Prise en charge du nourrisson à la personne âgée

### ► Orthophoniste Anaïs PAUL, Orthophoniste : rdv et renseignements par

téléphone au 07.68.97.12.78



Sur la commune 2 défibrillateurs cardiaques sont  
accessibles dans le hall extérieur de la salle des sports et  
devant la mairie en face de la boîte aux lettres de la Poste

## MÉMENTO

### ► SERVICES MUNICIPAUX



#### ► Mairie / Accueil du public :

Lundi mercredi jeudi : 9h à 12 h et de 13h30 à 17h00

Vendredi fermeture à 16h30.

Mardi samedi : 9h /12h

02 98 79 62 05 Fax 02 98 79 67 30

Courriel : [communedeguiclan@orange.fr](mailto:communedeguiclan@orange.fr)

Site : [www.guiclan.fr](http://www.guiclan.fr)

#### ► Agence Postale Communale

02 98 79 62 29 Du lundi au samedi de 9h à 11h30.



#### ► ADMR du Haut-Léon

St Pol de Léon : 8h30-12h30 et 13h30-18h00 :

Renseignements et RDV au 02 98 19 11 87

Permanence **Guiclan** : 4ème mardi du mois de

10h00 à 12h00 / 02 98 79 76 96

#### ► Conciliateur 02 98 68 00 30

M. FLEURY permanences à la mairie de

Landivisiau 1er lundi et 2ème samedi de chaque  
mois de 9h à 12h sur RDV.

#### ► Bibliothèque municipale 02 98 79 48 24

Ouverture au public : Lundi 14h-16h30/ Jeudi 16h30-

18h30/ Mercredi-samedi de 10h-12h

mail : [b.municipaledeguiclan@orange.fr](mailto:b.municipaledeguiclan@orange.fr)

#### ► Restaurant scolaire 09.62.57.74.92

#### ► Garderie municipale 02 98 79 46 66

Ouverture le matin à partir de 7h15 et le soir de 16h30  
à 19h00.

#### ► CLSH « Les Grimoys » 02 98 79 48 96

Ouvert le mercredi et pendant les vacances  
scolaires.

#### ► Animation jeunesse

Ouvert pendant les vacances scolaires.

Contact : 06 77 75 81 17

#### ► Halte garderie itinérante

« 1000 pattes » 06 64 22 28 14

La halte garderie ( enfants de 3 mois à 6 ans), accueil  
à la journée de 8h30 à 17h30

#### ► RPE (Relais Petite Enfance)

Courriel : [rpe.paysdelandi@gmail.com](mailto:rpe.paysdelandi@gmail.com)

Informations et rdv au 02 98 24 97 15

Guiclan : 1 temps d'éveil /mois le vendredi.

#### ► Mission locale 02 98 68 67 64

Permanence à la Maison de l'Emploi à

Landivisiau, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et  
de 13h30 à 17h30.

Courriel : [economie@pays-de-landivisiau.com](mailto:economie@pays-de-landivisiau.com)

#### ► Syndicat des eaux de la Penzé

22 avenue de Ker Izella 29410 ST-THEGONNEC

Service administratif ouvert au public :

L, Ma, J et V de 8h30 à 12h et de 14h à 16h

02 98 79 40 94

Services techniques 02 98 79 41 98.

#### ► Ouverture des déchetteries (hivers)

**BODILIS/ Kervennou** 02 98 68 99 99 : du lundi au  
samedi 8h30 à 12h / 13h30 à 18h00

**PLOUGOURVEST / Besmen** 02 98 29 59 14 et

**SIZUN / Croas-cabellec** 02 98 24 15 92 :

les lundi, vendredi, samedi 9h à 12h / 13h30 à 18h00

mardi, mercredi 13h30 à 18h00. Fermé le jeudi.

#### ► Collecte des ordures ménagères :

Collecte du mercredi :

Semaine paire = conteneur habituel

Semaine impaire = conteneur couvercle jaune

Collecte du jeudi (campagne)

semaine paire = conteneur couvercle jaune

Semaine impaire = conteneur habituel

Sortir le conteneur la veille

